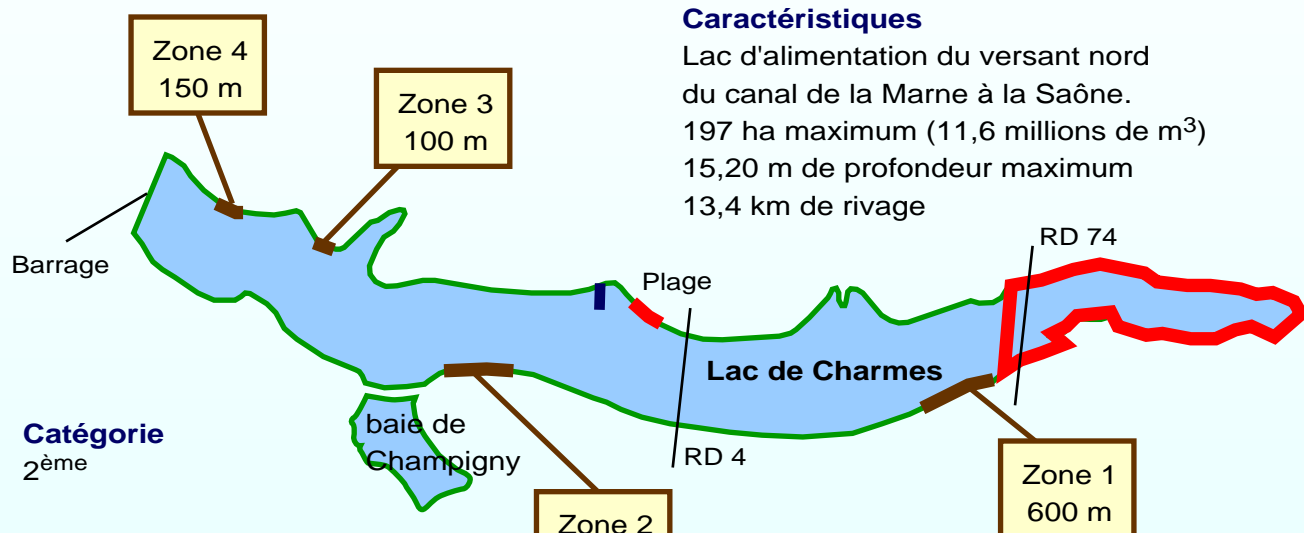




# Pêche au lac de Charmes



## Caractéristiques

Lac d'alimentation du versant nord du canal de la Marne à la Saône.  
197 ha maximum (11,6 millions de m<sup>3</sup>)  
15,20 m de profondeur maximum  
13,4 km de rivage

**Catégorie**  
2<sup>ème</sup>

## Information

Pêche à la carpe moderne autorisée de jour en dehors des zones.

## Réserves

Pêche interdite sur les perrés et les enrochements du réservoir, ainsi que dans la réserve (en amont du pont de la RD 74 et en aval sur 30 m) et sur la plage (délimitée par des bouées).

## Circulation

Accès aux berges interdit à tous véhicules motorisés, excepté pour la mise à l'eau des embarcations sur les deux rampes prévues à cet effet.  
Circulation interdite à toute embarcation dans la baie de Champigny.

## Embarcation

La carte barque est obligatoire pour pêcher en bateau à plus d'une ligne. Les titulaires de la carte jeune en sont dispensés.  
Bateaux à moteur électrique autorisés.  
Bateaux à moteur thermique interdit sur l'ensemble du lac.  
Les piquets (1 jeu par barque) doivent être retirés du 1<sup>er</sup> novembre au 15 mars pour des raisons de sécurité.




## Cotes : extrait de l'Arrêté Préfectoral

Il est rappelé que la pêche dans les réservoirs d'alimentation du canal de la Marne à la Saône, en cas d'abaissement du niveau des eaux est réglementée comme suit :

Réservoir de Charmes :

- Cote du niveau d'eau inférieur à 332,62 : l'interdiction de pêcher est absolue.
- Cote du niveau d'eau comprise entre 335,60 et 332,62 : la pêche est autorisée au moyen d'une seule ligne du bord seulement.

## Légende

-  Pêche interdite
-  Zone de pêche à la carpe de nuit
-  Rampe de mise à l'eau